

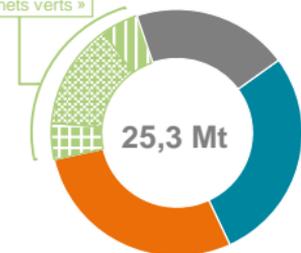


## Nouveaux gaz

### Gisement de déchets pouvant être valorisés en France

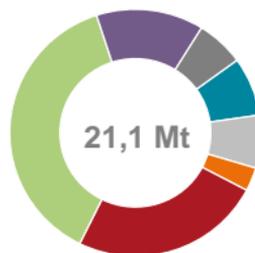
#### Déchets organiques collectés par le service public et en gestion domestique

Catégories  
« Déchets verts »



- Déchets de cuisine
- Papiers-cartons, textiles, sanitaires
- Ordures ménagères
- Collectés en déchèterie
- Collectés en porte à porte
- Déchets organiques en gestion domestique

#### Autres déchets organiques



- Déchets verts des collectivités
- Boues de stations d'épuration (STEP)
- Marchés
- Déchets verts des entreprises
- Agroalimentaire, restauration et commerces alimentaires
- Papeteries
- Autres industries

Source : ADEME - Déchets chiffres-clés 2020

#### Description :

Ce graphique représente les volumes de déchets organiques (biodéchets ou déchets putrescibles) collectés par le service public (ménages, petites entreprises) ainsi que les volumes générés par les « gros producteurs ». Ces déchets peuvent faire l'objet d'une valorisation organique (compostage) ou énergétique (méthanisation) par le biais d'une collecte et/ou d'un système de tri adapté.

#### Analyse :

Des mesures spécifiques visent à une meilleure collecte de ces déchets à fort potentiel de valorisation. En 2017, 125 collectivités ont mis en place une collecte séparée des biodéchets pour les ménages et/ou les professionnels. Près de 4 millions d'habitants sont concernés. Depuis le 1er janvier 2012, les entreprises qui produisent ou détiennent une quantité importante de biodéchets ont l'obligation de les trier et de les faire valoriser dans des filières adaptées de compostage ou de méthanisation.

La loi sur le gaspillage alimentaire prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets à l'horizon 2023.